REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BISCHHEIM

BAS-RHIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2019

sous la présidence du Maire, **M. Jean-Louis HOERLE**

Nombre des membres élus : 33 Conseillers en fonctions : 33

Conseillers présents : 24 Conseillers absents : 9

dont 9 excusés

7 membres ont voté par procuration.

14) POINT DE L'ORDRE DU JOUR :

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT ET CREATION DE POSTES

Rapporteur : Monsieur le Maire, Jean-Louis HOERLE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 01 JUIL. 2019 et de la publication / notification le 02 JUIL. 2019

Le Maire,

MAIRIE DE BISCHHEIM 67800

POUR EXTRAIT CONFORME
BISCHHEIM LE 28 JUIN 2019
LE MAIRE
JEAN-LOUIS HOERLE
VICE-PRESIDENT DE L'EUROMETROPOLE

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Modification du temps de travail d'un agent et création de postes

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 (pour les communes),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'avis favorable du Comité Directeur le 11/06/2019

Vu l'avis favorable du Comité Technique le 18/06/2019,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances le 18/06/2019,

Après en avoir délibéré,

décide

- la modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'Adjoint Technique (Cat. C) de 21.2/35e à 21/35ème à compter du 1er juillet 2019

- la suppression d'un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine (Cat. C) à 6/35ème à compter du 1er janvier 2019
- la création d'un poste d'assistant de conservation du Patrimoine (Cat. B) à 35/35ème à compter du 1er juin 2019. Ce poste pourra être occupé par un agent contractuel.

- la création de 6 postes temporaires de Maîtres-Nageurs Sauveteurs, entre le 23/06/2019 et le 31/08/2019.

- la création d'emplois non permanents pour le dispositif des « jobs d'été 2019 », pour le recrutement de 45 jeunes :

    - 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine (cat. C) à 20/35ème à compter du 8 juillet au 1er septembre 2019.
    - 4 postes d'adjoint d'animation (cat.C) à 25/35ème :
      2 postes à compter du 5 août 2019 jusqu'au 25 août 2019
      1 poste du 22 juillet au 25 août 2019
      1 poste du 5 août au 1er septembre 2019
    - 4 postes d'adjoint d'animation (cat.C) à 30/35ème :
      3 postes du 8 juillet au 4 août 2019
      1 poste du 8 juillet au 21 juillet 2019

- 3 postes d'adjoint technique (cat.C) à 35/35ème, du 5 août au 18 août 2019
- 1 poste d'adjoint technique (cat.C) à 35/35ème, du 5 août au 25 août 2019
- 3 postes d'adjoint technique (cat.C) à 35/35ème, du 8 juillet au 21 juillet 2019
- 1 poste d'adjoint technique (cat.C) à 35/35ème, du 15 juillet au 4 août 2019
- 4 postes d'adjoint technique (cat.C) à 35/35ème, du 19 août au 1er septembre 2019
- 4 postes d'adjoint technique (cat.C) à 35/35ème, du 22 juillet au 4 août 2019

Certifié exécutoire par
le Maire compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture
le 01 JUIL. 2019
et de la publication / notification
le 02 JUIL. 2019
Le Maire,

MAIRIE DE BISCHHEIM
67800

POUR EXTRAIT CONFORME
BISCHHEIM LE 28 JUIN 2019
LE MAIRE
JEAN-LOUIS HOERLE
VICE-PRESIDENT DE L'EUROMETROPOLE